I. Point sanitaire et vaccinal dans le département :

Le département de la Somme est soumis à des mesures de freinage renforcées depuis le 20 mars 2021

La situation sanitaire du département s'améliore légèrement :

– Taux d'incidence départemental : ↓
- au 15/04/2021 : 348 cas pour 100 000 habitants ;
- au 09/04/2021 : 350cas pour 100 000 habitants.

– Taux d'incidence des personnes de plus de 65 ans : →
- au 15/04/2021 : 197 cas pour 100 000 habitants ;
- au 09/04/2021 : 197 cas pour 100 00 habitants.

– Taux de reproduction régional : ↓
- au 14/04/2021 : 1,01
- au 07/04/2021 : 1,15

Point sur la campagne vaccinale au 14/04/2021 :

– au niveau régional :
- Total injections : 1 425 650
- Total secondes injections : 356 074

– au niveau départemental :
- Total injections : 140 272
- Total secondes injections : 36 474

Les publics fragiles prioritaires sont les premiers ciblés : un tiers des personnes âgées de plus de 70 ans est désormais immunisée et deux tiers a reçu une première injection et recevra la seconde dans les jours à venir.

La campagne vaccinale s'accélère : le volume de doses livrées dans le département a en effet été multiplié par 2.5 entre les mois de février et de mars. En moyenne, plus de 2 700 doses sont aujourd'hui injectées chaque jour, contre environ 2 000 par jour au mois de mars.

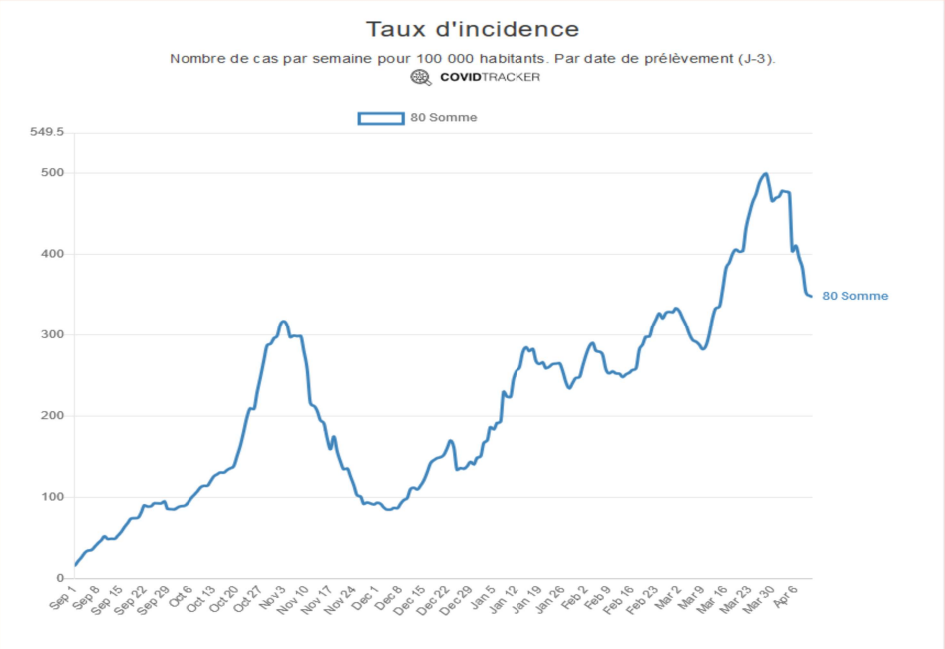

Source :https://covidtracker.fr/

Evolution des taux d'incidence au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

– 3 EPCI ont un taux d'incidence inférieur à 250 cas pour 100 000 habitants
– 7 EPCI ont un taux d'incidence compris entre 250 et 400 cas pour 100 000 habitants
– 4 EPCI a un taux d'incidence supérieur à 400 cas pour 100 000 habitants
– 2 EPCI a un taux d'incidence supérieur à 600 cas pour 100 000 habitants

II. Les nouveautés :

→ La cible vaccinale s'élargit :

Depuis le 12 avril 2021, la vaccination est ouverte aux personnes âgées de 55 ans et plus.

→Une meilleure accessibilité des personnes prioritaires pour la vaccination :
Dès le samedi 17 avril, la vaccination sera facilitée pour certains professionnels de plus de 55 ans. Cela concerne :
– les professeurs des écoles, collèges et lycées ; les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ; les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ; les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ; les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;

– les policiers nationaux et municipaux ; les gendarmes et les surveillants pénitentiaires.

Afin de connaître la liste des centres ouverts ainsi que les modalités de prise de rendez-vous, les personnes peuvent se rendre sur le lien suivant :https://www.somme.gouv.fr/content/download/35581/214840/file/CP%20vaccination_prioritaires.pdfrofessions%20particulièrement%20exposéesssions%20particulièrement%20exposées

→Afin de permettre aux populations les moins mobiles d'accéder à la vaccination, **le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a mis en place un centre mobile** projetable sur l'ensemble du département. Ce centre mobile s'est déplacé le jeudi 15 avril 2021 avec une opération de vaccination à Fort-Mahon-Plage.

→Ce centre se déplacera à Ailly-sur-Noye le vendredi 23 avril 2021 : à la Salle des fêtes : 1 rue Saint-Martin de 9h00 à 18h00.
Lien pour la prise de rendez-vous :https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/amiens/centre-de-vaccination-sapeurs-pompiers-de-la-somme?pid=practice-182683

→La durée entre deux doses de vaccins évolue :
– Pour le vaccin Pfizer et Moderna : la durée entre les deux doses passe de 28 jours à 42 jours pour tous les rendez-vous pris à partir du mercredi 14 avril 2021 ;
– Pour le vaccin AstraZeneca : pas de changement

→ AstraZeneca : une nouvelle stratégie pour les moins de 55 ans :
Si j'ai bénéficié d'une première dose d'AstraZeneca et que j'ai moins de 55 ans, je vais bénéficier d'une dose de Pfizer ou Moderna, 42 jours après la première injection.

→ Assouplissement des règles relatives à la pratique de la pêche en amateur :
La pratique de la pêche en amateur est désormais autorisée sans limitation de distance dans le département et, pour les communes limitrophes d'un autre département, dans un rayon de 30kms du domicile à l'intérieur de l'autre département.

→Les liaisons aériennes entre le Brésil et la France sont suspendues jusqu'au 19 avril au moins. *Une FAQ a été mise en ligne sur le site de l'ambassade de France au Brésil : https://br.ambafrance.org/Covid-19-Foire-aux-questions*

III. Point sur les campagnes de dépistage dans le département :

Pour le grand public :
5 opérations à venir :

Le mercredi 21 avril 2021 :
– A Péronne : au Centre commercial Leclerc : 28 avenue des Australiens de 9 h00 à 17 h00

Le jeudi 22 avril 2021 :
– A Moislains : à la salle des fêtes : 17 rue d'Evreux de 9h00 à 17h00 ;
– A Nesle : au Centre commercial d'Auchan : route de Rouy : de 9h00 à 17h00.

Le vendredi 23 avril 2021 :
– A Sains-en-Amiénois : à la salle polyvalente l'Espérance : rue de la Chausée de 9h00 à 17h00 ;
– A Glisy : au Centre commercial Grand A : Avenue Philéas Fogg de 9h00 à 17h00

IV. Point sur les contrôles :

Contrôles des forces de l'ordre du 7 au 14 avril 2021 :	Contrôle de la direction départementale de protection des populations (DDPP) :
– Nombre de personnes contrôlées : 4129 – Nombre de personnes verbalisées : 316	– 8 contrôles de commerce sont en moyenne réalisés chaque semaine.